

LesEchos

Les Echos, no. 22523

Enquête, mercredi 6 septembre 2017, p. 12

ALIMENTATION

La bataille des apiculteurs contre les contrebandiers du miel

RICHARD HIAULT

Alors que la demande ne cesse de progresser, la production de miel français recule. Les apiculteurs recourent de plus en plus aux importations, dont l'origine et la qualité restent très floues. La profession espère plus de réglementation. Bruxelles devrait bientôt renforcer les contrôles.

Adultération par rajout de sucre, fraude sur l'origine, espagnole et non vosgienne, emploi abusif de la mention « Provence », indication géographique protégée, usurpation de la qualité « bio », intraçabilité organisée de plus de 1.000 kilos de miel hongrois présenté comme d'origine française... La lecture de l'enquête sur la qualité du miel vendu en France, publiée début 2015 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCRF), a de quoi enrager les apiculteurs professionnels français. Et la France n'est pas la seule victime. La fraude est un phénomène mondial, affirme une étude récente de Norberto Garcia, président de l'Organisation internationale des exportateurs de miel. En 2015, des tests de la Commission européenne sur plus de 2.000 échantillons de miel révélaient que près d'un tiers d'entre eux n'étaient pas conformes ou soupçonnés de ne pas l'être.

« *Le marché du miel est profondément malsain* », s'indigne Joël Schiro, président du Syndicat des producteurs de miel de France (SPMF). « *Certains apiculteurs sont des orpailleurs ou des ferrailleurs dans le meilleur des cas, et des contrebandiers dans le pire* », renchérit Philippe Lecompte, apiculteur dans la Marne et président du réseau Biodiversité pour les abeilles. Petit-fils d'apiculteur à Gan, dans les Pyrénées-Atlantiques, et à la tête du leader européen de la vente de miel Famille Michaud Apiculteurs, Vincent Michaud juge que ce sont « *les vendeurs de miel sur le bord des routes ou sur les marchés qui échappent à tout contrôle* » qui posent problème. Joël Schiro pointe aussi du doigt ces apiculteurs qui se lancent dans la profession sans aucune formation - il n'existe pas en France de statut défini d'apiculteur - et qui, au bout de quelques années, n'ont plus de ruches.

Pour compenser, ils achètent alors du miel d'importation à bas prix. Le ministère de l'Agriculture, en mai dernier, a révélé que la proportion d'apiculteurs disposant de moins de 50 ruches s'élevait à 46.000 personnes, soit... 92 % des apiculteurs français. Seuls 600 acteurs ont plus de 400 ruches. Bien qu'en hausse depuis deux ans, le nombre d'apiculteurs n'a pas empêché une chute de la production. « *L'an dernier, les apiculteurs français ont produit moins de 10.000 tonnes de miel. Dans les années 1990, la production française atteignait encore de 30.000 à 32.000 tonnes* », relève Henri Clément, secrétaire général de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf).

L'appétit des Français pour le miel ne faiblit pas

Plusieurs facteurs expliquent ce déclin. A commencer par la mortalité des abeilles. L'usage des pesticides et autres insecticides en est une des causes. Ceux-ci tuent ou affectent le système nerveux des Apis mellifera, nos petites abeilles noires incapables de retrouver leur ruche. « *C'est faux et trop réducteur* », rétorque Philippe Lecompte. Une preuve ? « *Dans les années 1990 et 2000, l'interdiction des pesticides Gaucho puis Régent n'a pas enrayer la chute globale de production ni la mortalité des abeilles* », dit-il. D'autres facteurs sont en cause, à commencer par les parasites des essaims d'abeilles comme le varroa, le champignon Nosema ceranae et, dernièrement, le frelon asiatique. Les deux premiers parasites font exploser les pathologies virales qui affectent le système nerveux si la défense immunitaire des abeilles n'arrive pas à endiguer les agents pathogènes. Sur ce point précis, la présence de ressources florales est fondamentale; or elle manque cruellement aujourd'hui », explique-t-il. Les effets du réchauffement climatique, qui perturbe la floraison des fleurs mellifères, la modification du paysage rural français avec la disparition des lisières sauvages du bord des bois ou des chemins, le manque de jachères sont autant de handicaps.

Si la production de miel français est sous pression, l'appétit des Français pour ce nectar des dieux ne faiblit pas. La demande augmente régulièrement. Bon an mal an, 40.000 tonnes de miel sont consommées. « *Pour faire face à cette demande, les importations ont augmenté pour atteindre plus de 30.000 tonnes, principalement en provenance d'Asie, non sans que cela ne soulève des questions sur la qualité du miel proposé sur les rayons des supermarchés* », observe Henri Clément. Selon la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur, le miel importé en 2015 provient d'Europe pour les deux tiers, puis d'Asie (23 %) et des Amériques (13 %). Les prix à l'import, en moyenne, varient de 1,60 euro le kilo, s'il vient de Chine, à 2 euros (Ukraine) ou 2,50 euros (Argentine), selon la Commission européenne. Difficile de concourir alors qu'en France le coût est de 2 à 3 fois plus élevé.

Premier fournisseur de la France ? La Chine, avec 7.200 tonnes, suivie de l'Espagne (6.000), de l'Ukraine (3.300) et de l'Allemagne (2.840). En une décennie, la Chine est devenue le premier producteur mondial devant l'Union européenne. Cela suscite de véritables soupçons. Norberto Garcia observe que, depuis 2007, les exportations de miel chinois ont quasiment doublé, pour



atteindre 144.000 tonnes. Or, parallèlement, le nombre de ruches n'a progressé que de 13 % dans l'empire du Millieu. Etonnant ! « *Nous savons que des miels chinois sont reconstitués artificiellement, à partir de sirops de maïs ou de riz et enrichis avec des pollens. Cette production est suffisamment élaborée pour que les analyses de routine ne puissent pas détecter la fraude* », indique Henri Clément. « *A première vue, seul un maximum de 15 % du miel chinois correspond à notre définition du miel* », déclarait en janvier Etienne Bruneau, responsable de la commission qualité au sein d'Apimondia, la fédération des syndicats d'apiculteurs dans le monde, au site Reporterre.

Autre constat, « *les producteurs espagnols, grands concurrents des français, ont réussi l'an passé à exporter 30.000 tonnes de miel tout en ne produisant que 16.000 tonnes. L'Espagne importe du miel à bas coût, le reconditionne et le mélange pour le réexporter, notamment en France* », complète Gilles Lanio, président de l'Unaf. Une pratique qui n'aurait rien de répréhensible, à l'heure de la mondialisation, si quelques conditionneurs aigrefins ne trichaient pas. L'étude réalisée en 2015 par Proteis à la demande du ministère de l'Agriculture français relève que « *les origines géographiques des importations françaises ne permettent pas de déduire précisément l'origine des miels présents sur le marché français, étant donné l'importante activité de réexpédition des négociants européens et notamment des plates-formes situées en Espagne, Belgique, Allemagne et plus récemment en Pologne. Ainsi, l'origine chinoise est probablement sous-estimée* » en France. Le plus grand flou règne et le miel importé d'Ukraine, d'Espagne ou d'ailleurs pourrait bien en fait provenir de Chine.

Jusqu'à présent, la réglementation européenne n'est pas très contraignante quand il s'agit de miel. Bruxelles impose certes d'indiquer sur les pots « *le pays ou les pays d'origine où il a été récolté* ». Mais, plus loin, la directive de 2001 indique que « *si le miel est originaire de plus d'un Etat membre ou de plus d'un pays tiers, cette indication peut être remplacée par l'une des indications suivantes, selon le cas : mélange de miels originaires de la Communauté européenne (CE); mélange de miels non originaires de la CE* » ; *mélange de miels originaires et non originaires de la CE* ». Un texte qui laisse une marge de manoeuvre plus que confortable aux acteurs les moins scrupuleux.

Réformer la réglementation européenne

L'étude de Proteis de 2015 a ainsi révélé que le miel vendu en direct en France (vente sur les marchés, sur place et dans des magasins spécialisés) provenait en grande partie des importations. « *L'information principale, la fraude à l'origine dans la vente directe de miel, a été soigneusement dissimulée* », s'insurge Joël Schiro. La vente directe des apiculteurs français s'est élevée à près de 5.000 tonnes en 2014 alors que près de 10.000 tonnes ont été vendues au total sur le marché français par ce canal. « *Donc, 47 % des miels proposés aux consommateurs français en vente directe seraient de la fraude à l'importation. Il n'est pas étonnant que les véritables apiculteurs ne puissent plus vendre leur propre récolte* », dénonce-t-il.

Même le leader Michaud est montré du doigt. Certains l'accusent de ne pas suffisamment soutenir l'apiculture française. Vincent Michaud achète pourtant 20 % de la production française. Avec rigueur. « *Sur les miels que nous ont proposés les apiculteurs français, nous en avons rejeté 30 % qui n'étaient pas conformes aux critères de qualité définis par l'Union européenne. Cela est parfois monté à 50 %* », indique-t-il. *Nous achetons du miel d'Ukraine, d'Argentine, de Bulgarie, notamment, pour élaborer nos propres miels. Quand le prix de revient du miel de tournesol est à 5 euros en France alors qu'il n'est que de 3 euros en Espagne et de 2 euros en Ukraine, l'intérêt des consommateurs français va au miel d'importation* », analyse-t-il. Pour lui, ce n'est pas les importations de miel qui sont en cause.

« *Le véritable problème est que le marché du miel est peu contrôlé. C'est pourquoi nous nous sommes dotés d'un laboratoire ultraperformant d'analyse faisant appel à la résonance magnétique nucléaire (RMN). Aucun faux miel ne lui résiste* », explique-t-il. De là viendra sans doute la résolution de la fraude. C'est d'ailleurs ce qui se prépare au niveau européen, où les contrôles des laboratoires par l'utilisation de cette technique RMN vont être renforcés prochainement. Il sera plus difficile d'importer du faux miel ou de l'adultérer. Mais le combat ne s'arrête pas là. Pour nombre d'organisations syndicales, en particulier l'Unaf, il importe de réformer la réglementation européenne et de renforcer l'information du consommateur. « *Il faut imposer un étiquetage indiquant la totalité des pays de provenance* », demande Gilles Lanio. Problème, la profession a du mal à afficher une position commune. Pas moins de sept syndicats se disent représentatifs de la profession... « *La filière fonctionne depuis toujours sans la moindre colonne vertébrale* », juge Joël Schiro. « *La filière française paie aujourd'hui l'absence d'une véritable interprofession telle que celle qu'a pu mettre en place la filière champagne* », regrette Philippe Lecompte. C'est ce que proposait pourtant le rapport Saddier sorti en 2008, en même temps que la mise en place d'un institut technique scientifique de l'abeille et la définition d'un statut d'apiculteur. Il est resté lettre morte.

Le gouvernement Macron va-t-il reprendre le flambeau ? C'est ce que souhaitent les acteurs du marché. Sinon, l'apiculture française risque de souffrir encore un peu plus longtemps. Et l'amateur de miel français d'acheter des produits aux origines de moins en moins claires.

Richard Hiault

Aussi paru dans 5 septembre 2017 -

et temporaire.

news-20170906-EC-030521265277